

**COMPTE RENDU  
DU BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 20 octobre, le bureau syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, s'est réuni au siège du SDeau50 sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Délibérations 1 et 2

Membres	Fonction	Présent	Excusé
BOUVET Jacky	Président	x	
LEMOIGNE Henri	1er Vice-Président		x
JUQUIN David	2ème Vice-Président		x
GUILLE Hervé	3ème Vice-Président	X	
GRENTE Michel	4ème Vice-Président		x
BICHON Vincent	5ème Vice-Président		x
LEROUXEL Jean-Luc	6ème Vice-Président	x	
RABASTE Yann	7ème Vice-Président	X	
LETELLIER Joseph	8ème Vice-Président	X	
GRAWITZ Xavier	9ème Vice-Président	X	

Nombre de membres :	10
Nombre de présents :	6
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	6

Ont donné pouvoir :

**Secrétaire de séance :**  
Xavier GRAWITZ

## Délibérations 3 et 4

Membres	Fonction	Présent	Excusé
BOUVET Jacky	Président	x	
LEMOIGNE Henri	1er Vice-Président		x
JUQUIN David	2ème Vice-Président		x
GUILLE Hervé	3ème Vice-Président	x	
GRENTE Michel	4ème Vice-Président	x	
BICHON Vincent	5ème Vice-Président		x
LEROUXEL Jean-Luc	6ème Vice-Président	x	
RABASTE Yann	7ème Vice-Président	x	
LETELLIER Joseph	8ème Vice-Président	x	
GRAWITZ Xavier	9ème Vice-Président	x	

Nombre de membres :	10
Nombre de présents :	7
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7

Ont donné pouvoir :

**Secrétaire de séance :**  
Xavier GRAWITZ

Assistaient également :

- Du SDeau50 : Bernard AUDRIC, Ysaline LETOUZEY, Isabelle GIRARD, Stéphanie MIMAUULT et Hubert PAGNIER.

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau Syndical.

### 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE SEANCE

Sur proposition du Président, Xavier GRAWITZ est désigné, à l'unanimité des élus du bureau syndical, secrétaire de séance.

### 2 – APPROBATION DES COMPTES- RENDUS DU BUREAU DU 07 JUILLET 2022 ET DU 15 SEPTEMBRE 2022

Les comptes-rendus de bureau du 07 juillet 2022 (partie délibérations) et du 15 septembre 2022 (partie informative) sont approuvés à l'unanimité des membres du bureau.

### 3 – DELIBERATIONS

#### **RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOIS LIEE A L'AVANCEMENT DE GRADE 2022**

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 14 décembre 2016, la délibération 2016.12.14-25 avait fixé les quotas d'avancement à 100 % pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, rédacteurs territoriaux, attachés territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise territoriaux, techniciens territoriaux et ingénieurs territoriaux.

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application des dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique, une nouvelle procédure concernant les avancements de grade a pris effet.

Ainsi, d'une part, l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) sur l'inscription au tableau d'avancement de grade a été supprimé, et, d'autre part, les nominations sont prononcées après inscription des agents sur un tableau annuel d'avancement établi par l'autorité territoriale au regard de Lignes Directrices de Gestion (LDG) arrêtées par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique.

Monsieur le Président précise que les LDG du SDeau50 ont été déterminées par arrêté RH2021-142 du 20 octobre 2021, et sont applicables depuis le 20 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'inscription des agents sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 va être réalisée prochainement, considérant, d'une part, que la date limite de transmission des demandes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est le 15 novembre 2022 et, d'autre part, que la date limite de dépôt du tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2022 par les collectivités est le 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**Après en avoir délibéré (Délibération BS2022-10-20-01), à l'unanimité, le bureau syndical décide :**

- **de créer les emplois suivants permettant de nommer les agents qui vont être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 :**
  - **deux emplois permanents à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise principal,**

**Les postes inutilisés à la suite des nominations seront supprimés après avis du comité technique**

- **De modifier le tableau des emplois.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois au chapitre 012 du budget principal.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**



## RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOI LIEE A LA PROMOTION INTERNE 2022

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires (CAP),

Vu l'arrêté SL n°2021-081 du 10 mars 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (CDG FPT 50) instituant les LDG en matière de promotion interne des agents des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de trois ans,

Vu l'arrêté RH2021-142 du 20 octobre 2021 de Monsieur le Président du SDeau50 portant détermination des LDG de gestion RH à compter du 20 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2026,

Monsieur le Président rappelle que la promotion interne se définit comme un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Cette liste d'aptitude est établie par le Président du CDG FPT 50 sans avis préalable des CAP depuis l'entrée en vigueur des LDG.

Il précise qu'il a présenté trois propositions d'inscription sur les listes d'aptitude aux grades d'agent de maîtrise, de technicien et de rédacteur au titre de la promotion interne 2022. Seul le dossier pour inscription sur liste d'aptitude d'agent de maîtrise a été retenu.

**Après en avoir délibéré (Délibération BS2022-10-20-02), à l'unanimité, le bureau syndical décide :**

- **de créer un emploi permanent à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise. Le poste inutilisé à la suite de la nomination de l'agent sera supprimé après avis du comité technique.**
- **De modifier le tableau des emplois.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012 du budget principal.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**

## CLEP LESSAY CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL CHEMIN GASLONDE « JOUAN »

Monsieur le Président indique que la commune de Lessay aménage un lotissement communal, « JOUAN » constitué de 13 lots, sur son territoire et plus particulièrement sur la parcelle cadastrée ZS 289. Les travaux à entreprendre comprennent les terrassements, la voirie, les réseaux eaux usées, le réseau eaux pluviales, l'alimentation en eau potable, la défense incendie, l'alimentation en basse tension, l'éclairage public, le réseau France Télécom et Numérique, les espaces verts.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre la Commune de Lessay et le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour la réalisation de travaux de viabilisation du lotissement communal « Jouan ».

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Lessay sera le coordonnateur du groupement de commandes. Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 I du Code général des collectivités territoriales, repris dans la convention constitutive du groupement de commandes, il doit être constitué une commission d'appel d'offres ad hoc. Chaque membre du groupement y désigne deux représentants.

Aussi, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche à cette commission d'appel d'offres ad hoc.

Monsieur Roland MARESCQ propose sa candidature au siège de titulaire de cette commission ad hoc, et Monsieur Hervé GUILLE propose sa candidature au siège de suppléant.

Le projet de convention de groupement de commandes est joint à la présente note.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré (Délibération BS2022-10-20-03), à l'unanimité, le bureau syndical décide :**

- **D'accepter la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour l'opération de travaux de viabilisation du lotissement communal « Jouan » situé à Lessay, entre la commune de Lessay et le SDeau50 ; la commune de Lessay étant le coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser Monsieur le Président du SDeau50 à signer ladite convention et ses avenants,**
- **De désigner Messieurs Marescq (titulaire) et Guille (suppléant) représentants du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour l'opération de travaux de viabilisation du lotissement communal « Jouan » situé à Lessay,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

### **CLEP LESSAY CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL CHEMIN DE PLANQUETTE «CARBONNEL »**

Monsieur le Président indique que la commune de Lessay aménage un lotissement communal, « CARBONNEL » constitué de 13 parcelles individuelles et 4 macro-lots comprenant chacun 5 logements HLM, sur son territoire et plus particulièrement sur les parcelles cadastrées H144, ZL14 et ZL15. Les travaux à entreprendre comprennent les terrassements, la voirie, les réseaux eaux usées, le réseau eaux pluviales, l'alimentation en eau potable, la défense incendie, l'alimentation en basse tension, l'éclairage public, le réseau téléphonique et numérique, les espaces verts.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre la Commune de Lessay et le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour la réalisation de travaux de viabilisation du lotissement communal « Carbonnel ».

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Lessay sera le coordonnateur du groupement de commandes. Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 I du Code général des collectivités territoriales, repris dans la convention constitutive du groupement de commandes, il doit être constitué une commission d'appel d'offres ad hoc. Chaque membre du groupement y désigne deux représentants.

Aussi, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche à cette commission d'appel d'offres ad hoc.

Monsieur [Roland MARESCQ](#) propose sa candidature au siège de titulaire de cette commission ad hoc, et Monsieur [Hervé GUILLE](#) propose sa candidature au siège de suppléant.

Le projet de convention de groupement de commandes est joint à la présente note.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré (Délibération BS2022-10-20-04), à l'unanimité, le bureau syndical décide :**

- **D'accepter la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour l'opération de travaux de viabilisation du lotissement communal « Carbonnel » situé à Lessay, entre la commune de Lessay et le SDeau50 ; la commune de Lessay étant le coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser Monsieur le Président du SDeau50 à signer ladite convention et ses avenants,**
- **De désigner Messieurs Marescq (titulaire) et Guille (suppléant) représentants du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour l'opération de travaux de viabilisation du lotissement communal « Carbonnel » situé à Lessay,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**



\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h40.

Fait à Saint Lô, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance



Xavier GRAWITZ

Le Président du SDeau50



Jacky BOUVET

